

DUBLIN - Réunion conjointe du Conseil de l'ICANN et d'At-Large
Mardi 20 octobre 2015 – 08h30 à 09h30 IST
ICANN54 | Dublin, Irlande

STEVE CROCKER :

Bonjour à tous, nous allons commencer notre journée avec les unités constitutives où le conseil d'administration essaie, très brièvement d'avoir des entretiens avec chacune des unités constitutives. J'aimerais dire ce que j'ai déjà dit, mais de manière plus sérieuse peut-être : notre objectif est que, même s'il s'agit d'une réunion brève, d'aller droit au but dans notre entretien.

Toutefois, avant de rentrer dans le sujet, peut-être qu'on pourrait présenter les nouvelles personnes dans chacun des groupes. Je vais commencer par les membres du conseil d'administration qui nous ont rejoints.

Lito, Lousewies, Ron, est-ce que vous pourriez vous lever pour qu'on vous voie, s'il vous plaît ?

Je peux déjà vous dire qu'ils participent d'ores et déjà à des réunions et qu'ils suivent très ce qui se passe à l'intérieur comme à l'extérieur. Donc ce sera comme de nouvelles voitures, dès la fin de cette semaine, ce sera

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

déjà une voiture d'occasion parce qu'ils auront déjà engrangé une certaine expérience.

ALAN GREENBERG :

Merci. A un moment donné, on a mesuré le nombre maximal de membres de l'ALAC qui pouvaient tenir pendant un an, et en fait, on ne cesse d'augmenter ce chiffre.

Ma position, je suis passé du NomCom à un poste nommé par le RALO, donc il y a une nouvelle personne. Nous avons une rotation. Sept des quinze personnes à l'ALAC vont changer cette année, sans me compter moi.

Seun Ojedeji, je ne sais pas s'il est là, Seun ? Oui, là-bas. Nommé par le RALO africain.

Wafa Dahmani – Wafa ? Je l'ai vue ce matin. J'ai cru qu'elle était là. Wafa est tunisienne. Lorsque vous la verrez, vous le serez.

Kaili Kan, de Chine.

Tim Denton, du Canada.

Harold Arcos, du Venezuela. Harold ? Il n'est pas là.

Et quelqu'un que vous n'avez pas encore vu, Sébastien Bachollet, vous ne le connaissez pas. Oui, oui, une nouvelle personne.

On va avoir un sacré morceau à expliquer ce qu'est l'ALAC.

Voilà pour ce qui concerne les rotations.

STEVE CROCKER :

Deux autres choses avant de passer à l'ordre du jour et à vos points.

Nous avons essayé de réorganiser un peu cette réunion avec sa réorganisation. La dernière fois, nous avons eu des réactions partagées par rapport à l'aménagement de la salle, avec des suggestions intéressantes. Melissa n'est pas là, je crois ? Non ? Bon, ce n'est pas grave. Donc nous avons une équipe qui s'occupe des opérations du conseil d'administration, dont la responsabilité est justement de prêter une attention particulière à cet aménagement de la salle.

Autre chose qui ne figure probablement pas sur votre ordre du jour, mais vous le savez, on est au beau milieu du processus du CCWG, et le processus formel veut que lorsque ce groupe de travail produit une

recommandation, elle vous soit transmise, et implique une approbation formelle ou non. Puis ça nous est renvoyé et on en est saisi. L'une des questions est de savoir dans quelle mesure l'ALAC, dans son ensemble ou bien sa direction, s'engage par rapport aux gens que vous avez nommés au CCWG, et dans quelle mesure les positions prises par ce CCWG reflètent ou vont dans le droit fil de ce que vous pensez, vous. Donc voilà une question que je voulais vous poser ?

George, vous aviez posé une question. Est-ce que ce que je viens de formuler s'en rapproche ? Oui, ça s'en rapproche. Très bien.

Bien, maintenant Alan, je vous laisse présenter les points de votre ordre du jour.

ALAN GREENBERG :

Oui, les points à notre ordre du jour, d'abord la question de la responsabilité. Nous aimerions consacrer quelques minutes à la fin pour parler des résultats du sommet ALAC qui a eu lieu il y a un peu plus d'un an maintenant à Londres. La position adoptée par l'ALAC est relativement cohérente sur toute la période en cours. Elle a régulièrement changé parce que le monde qui nous entoure a changé et notre compréhension des choses a

énormément changé. L'un des points au CCWG veut que nous avons insisté sur la caractère applicable des choses. Et l'effet secondaire, c'est qu'on ne comprenait pas vraiment les choses lorsqu'on posait des questions.

Donc nos positions ont changé parfois, mais nous avons été relativement cohérents par rapport au fait que nous voulions absolument que les choses soient applicables. Mais si nous en arrivons à un cas de figure où nous devons poursuivre en justice quelqu'un ou bien nous devons totalement « tuer » le conseil d'administration, alors on est dans de sales draps. Donc on a posé la question au sein du CCWG : comment parvenir à une applicabilité sur la séparation des fonctions IANA si nous passons par toutes les étapes des processus et si le conseil d'administration refuse la contribution du CCWG ?

Mon point de vue personnel là-dessus, c'est que si on le fait parce que l'IANA ne fonctionnait pas bien, alors l'IETF et les RIR, l'IANA aurait été retirée de facto, parce que les gens auraient voulu de toute façon que l'Internet continue de fonctionner donc on a adopté une position légèrement différente par rapport aux autres membres du groupe. Maintenant, dans quelle mesure est-ce que la position de ces cinq personnes au sein du groupe et d'At-

Large dans son ensemble, dans quelle mesure ça se rapproche, ces positions ?

Je pense que les membres du groupe ne sont pas toujours d'accord, donc je ne pense pas qu'il y ait une position uniforme sur tout, nous avons une position générale. A un moment donné, nous aurions aimé faire des commentaires publics en disant « voilà, ça c'est la position ALAC », mais très souvent c'était difficile parce que nous avons des points de vue divergents et il fallait l'admettre. Au fil des ans, on nous a accusés, parfois à juste titre, que telle ou telle déclaration était le fruit d'une personne ou de deux ou trois personnes. Et effectivement, c'était le cas. Mais parfois, la communauté doit faire confiance aux experts qui comprennent réellement les choses.

Là, ce n'est pas le cas. En ce qui concerne la transition IANA et la responsabilité, nous faisons participer l'ALAC régulièrement donc les gens qui, en dernier ressort, doivent prendre la décision d'accepter le rapport ou pas ont été régulièrement informés et consultés. De plus, nous avons également un groupe de soutien At-Large plus grand. Je crois qu'il y a cinquante ou soixante personnes sur la liste de diffusion, donc des gens qui participent régulièrement aux téléconférences, et nous

organisons des téléconférences, parfois deux ou trois fois par semaine, lorsque les questions deviennent réellement importantes.

Donc c'est un peu le modèle multipartite qui est à l'œuvre ici. Mais je pense que nous avons un niveau élevé d'accord, et c'est un accord informé, éclairé. Il ne s'agit pas simplement d'écouter les autres parler et de dire « oui, oui, je suis d'accord avec vous ». Non, c'est un accord éclairé, informé.

STEVE CROCKER :

Merci beaucoup. Holly souhaite intervenir.

HOLLY RAICHE :

Oui, je voulais ajouter qu'il y a eu des moments critiques où nous avons voté sur certaines questions, il ne s'agissait pas simplement de consultations. Nous avons eu des consultations disant « voilà, il faut prendre un peu le pouls ici, et voir quelle est la position des gens ». Très souvent, on parlait, on examinait les modèles, y compris les modèles de composition et différents modèles pour le désignateur, et nous avons adopté une position après de longues discussions et avons voté là-dessus. Donc ça a été unanime.

STEVE CROCKER :

Merci, très intéressant.

ALAN GREENBERG :

Je vais vous donner un exemple d'un des changements qu'on a opérés. Ça a été fait assez tôt d'ailleurs. C'était sur le premier rapport. Il y a eu la question suivante : préférez-vous un modèle d'adhésion ou de désignateur ? Et ça, c'était avant de faire un examen très approfondi, donc c'était très simple. Si on introduit un nouveau terme tel que celui de désignateur, ça va créer une certaine confusion. L'ICANN est déjà suffisamment difficile à appréhender sans qu'on en rajoute, donc ça ne semblait pas être une bonne idée.

Une fois qu'on a compris les implications du terme « adhésion », on a changé de point de vue. En fait, on ne savait pas, à l'époque, quels étaient les détails de ce modèle.

BRUCE TONKIN :

Je peux dire que je comprends, parce que pendant cette semaine, on essaie d'expliquer aux gens les différences juridiques et c'est quelque chose qui est propre à la législation californienne. On essaie donc de simplifier

notre langage en disant « voilà, on va constituer une entité juridique unique et elle aura la possibilité d'appliquer les pouvoirs et les statuts », c'est très simple. Donc la signification juridique est très limitée et très claire. Il s'agit simplement d'appliquer les pouvoirs et les statuts.

ALAN GREENBERG :

Vous avez, [Bruce], justement mis le doigt sur ce point.

Le terme de désignateur, il y a une entité, ce sera cette entité qui va agir au nom des trois SO, d'At-Large et du NomCom, mais elle va aussi agir au nom de toutes les SO et AC pour les autres pouvoirs. Ça, ça n'a pas bien été compris parce que lorsqu'on dit désignateur, beaucoup de gens ont tendance à penser que ce désignateur va agir des personnes qui pouvaient le désigner. Donc le fait de modifier le terme, ce n'est pas simplement accessoire, c'est vraiment important.

Ça a été une révélation pour moi lorsque j'ai compris qu'entre désignateur multiple et unique, la seule différence entre les modèles, c'est de savoir si moi, en tant que président, je peux écrire une lettre au secrétaire du conseil d'administration en disant qui est mon

nouveau directeur, et moi, personnellement, je m'en fiche en l'état actuel des choses.

Je ne veux pas monopoliser la parole ici, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Tijani.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Alan. Lorsque nous avons inscrit ce point à l'ordre du jour, nous pensions que ça allait être très important parce que ça allait impliquer beaucoup de discussions, mais je pense qu'après ce qui s'est passé hier et le jour précédent, peut-être que finalement on ne va pas trop en parler puisqu'on est pratiquement d'accord sur tout, plus ou moins. Je pense que la solution que nous avons maintenant, en tout cas les éléments de solution dont nous disposons à présent vont, d'après moi, résoudre le problème. Et j'espère que la transition va se faire à temps. Il y a encore beaucoup à faire avant d'y parvenir mais je pense que c'est quelque chose de possible. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Si vous pensez que tout est résolu, alors peut-être qu'on n'a pas assisté à la même réunion hier après-midi, je ne sais pas.

Un commentaire de l'un de nos nouveaux venus à l'ALAC, Kaili Kan.

KAILI KAN :

Merci, Alan. Je suis nouveau venu, donc, et j'ai une question.

En fait, il y a deux questions, la transition et la responsabilité. La transition, d'après moi, c'est un problème qui ne va avoir qu'une durée limitée alors que la responsabilité, c'est un processus permanent.

Donc moi j'ai l'impression que votre explication, Alan, m'a expliqué pourquoi, parfois, on se trompe sans comprendre bien les implications par rapport à l'applicabilité. Mais j'ai fait part à l'ALAC de mes impressions dès le premier jour, je pense réellement que les structures de gouvernance de l'ICANN sont bonnes. En fait, je pense qu'il s'agit pour l'instant des meilleures structures, donc il faut les préserver autant que possible, et les préserver même s'il y a un processus de transition en cours. A cet égard, j'aimerais dire que j'aimerais maintenant que, je n'aimerais pas plutôt qu'il soit facile demain de renverser, de révoquer le conseil d'administration parce que ça engendrerait un certain

chaos, et peut-être que ça donnerait lieu des groupes d'intérêts spécifiques.

On a parlé du désignateur unique, etc., mais ce que j'aimerais suggérer, c'est que par exemple pour révoquer ou expulser un membre du conseil d'administration, qu'on puisse l'appliquer uniquement dans des cas spécifiques. Par exemple, révoquer le président des Etats-Unis, on ne peut pas le faire en raison de son opinion personnelle ou de son jugement personnel, mais il faut qu'il fasse quelque chose d'immoral ou qui va à l'encontre de la constitution par exemple. Ce genre de cas de figures, il faut établir des restrictions strictes, et non pas simplement « voilà, je n'aime pas ce membre du conseil d'administration, et aujourd'hui je me suis levé et je veux l'expulser ». Non, il faut qu'il y ait une définition très restreinte, limitée, et que des motifs très spécifiques s'appliquent.

FADI CHEHADE :

Excusez-moi, [Alan], est-ce que vous êtes libre à partir du mois de mars ?

STEVE CROCKER : Oui, oui, le directeur du NomCom est assis juste derrière vous.

ALAN GREENBERG : Voilà, vous avez l'exemple là d'une nouvelle personne à At-Large. Au début de son intervention, il était tout à fait dans la lignée de la position des membres d'At-Large, et ensuite il a obliqué sur un point où nous sommes extrêmement divisés. Mais heureusement, nous arrivons à la fin des travaux du CCWG, mais Kaili, à l'instar de nombreuses personnes à At-Large ont participé à ce processus. La plupart du temps, on est parvenu à des accords. Justement, ce qui est fascinant dans ce modèle multi-partiesprenantes, on est d'accord pour ne pas être d'accord sur tout. Et le fait de ne pas être toujours d'accord, c'est un excellent signe.

Olivier Crépin-Leblond, puis Seun.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Je pense que Kaili nous a donné un exemple des préoccupations qui sont les nôtres et qui expliquent qu'on des points de vue divergents. L'une des choses qui, d'après moi, est un point de consensus au sein de la communauté, c'est qu'on veut que l'ICANN

continue à fonctionner conformément à ses statuts, et que les membres du conseil d'administration continuent à faire leur travail conformément aux statuts.

Avoir un système qui donnerait la possibilité, le pouvoir à la communauté, plus de pouvoir peut-être à la communauté, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de possibilité de révocation du conseil d'administration. Ça, c'est donc une préoccupation très forte chez nous.

ALAN GREENBERG :

Merci, Olivier. Il nous reste quinze minutes sur ce sujet et on dépassera si besoin, mais si on pouvait communiquer rapidement, nous n'avons pas de chronomètre pour cette réunion, nous avons choisi de ne pas le faire, mais essayez d'aller assez rapidement, s'il vous plaît.

SEUN OJEDEJI :

Oui, bonjour. Je vais faire ça rapidement. Je voudrais demander au conseil d'administration, au sujet des membres du conseil d'administration qui peuvent être démis de leur poste, qu'est-ce qui a été proposé par le CCWG ? Comment est-ce que résume la nomination des SO ou des AC, en ce qui concerne le fait qu'on puisse compléter le processus de retrait disons, d'un membre ?

Quel est l'opinion du conseil d'administration là-dessus, sur l'expulsion de certains membres, par exemple des membres du SO et AC nommés au conseil d'administration ? Est-ce que vous pensez qu'on peut continuer comme ça ? Vous savez, vous vous connaissez au niveau du conseil d'administration. Pensez-vous que cela peut avoir un impact sur la façon dont vous interagissez entre vous ? J'espère que le conseil d'administration va utiliser et utilise ce processus à bon escient, et pour cela il faut participer assez tôt. On n'a pas assez de temps si on ne participe pas. Il y a un mois ou deux, on a vu ce que le conseil d'administration a fait et on doit maximiser les ressources que l'on a, parce qu'on dit à l'At-Large qu'on n'a pas assez de ressources pour participer donc il faut trouver des solutions de bonne heure pour pouvoir nous aider pour tout ce qu'on pourrait avoir à l'avenir, et savoir qu'à l'avenir on peut participer de bonne heure ou très tôt pour avoir un meilleur résultat.

STEVE CROCKER :

Bruce Tonkin, notre vice-président qui était la liaison avec le CCWG, peut nous parler de ce sujet. C'est un sujet très important.

BRUCE TONKIN :

Les ressources du conseil d'administration sont aussi limitées, donc on parle de bénévoles et cela compte à peu près vingt personnes. Il y a du temps dévoué au travail de l'ICG, du CWG, sur la transition de l'IANA. Donc on a eu aussi des problèmes, d'autres sujets sur lesquels nous avons travaillé, mais on aimerait participer, commencer à travailler. On devrait, comme vous le dites, commencer à travailler sur ces sujets-là de bonne heure.

Quant à la révocation des membres du conseil d'administration, ça a toujours été un problème, un domaine problématique. Avant, nous ne savions pas vraiment quel processus serait utilisé. Un SO, par motion simple, pouvait révoquer un membre du conseil d'administration, parce qu'il n'aimait pas telle ou telle décision prise tel ou tel jour. Les membres du conseil d'administration prennent des décisions pour toute la communauté maintenant.

Depuis Los Angeles et les réunions que nous y avons eues il y a très peu de temps, je pense que les processus ont bien évolué. Par exemple, pour qu'un SO révoque un membre du conseil d'administration, il faut qu'il y ait un forum de la communauté, et ce forum doit avoir une

participation d'autres organes de la communauté. Comme Chris l'a publié sur la liste de courrier hier, l'autre jour que nous avons suggérée, c'est qu'après ce forum communautaire, les SO recevraient une réponse formelle de toutes les communautés et ensuite seulement, le comité consultatif des SO pourrait prendre une décision. Je pense que cela a été bien défini par Chris hier. La révocation des directeurs du NomCom, c'est un processus simple qui passe par un forum communautaire. La décision, au lieu d'être seulement un avis des SO et des AC, devrait être une résolution formelle d'une certaine manière de ces AC et SO. Si j'ai bien compris, la proposition en place maintenant, c'est qu'il faut que quatre de ces organisations doivent recommander positivement la révocation d'un membre du comité NomCom. A moins qu'une autre organisation ait une objection, c'est là où nous en sommes maintenant. C'est un processus qui doit être plus détaillé et affiné pour que tout le monde soit à l'aise.

CHRIS DISSPAIN :

On ne va pas avoir assez de temps.

CHERINE CHALABY :

Pour répondre au monsieur, comment est-ce qu'on se sent au conseil d'administration ? Moi, j'ai deux principes. Je suis très formel là-dessus. On ne peut pas avoir deux sortes de membres du conseil d'administration, absolument pas. La deuxième chose, c'est que nous devons protéger l'indépendance des membres du conseil d'administration quand ils y arrivent. Moi, j'ai donc commencé avec une position très formelle, très ferme, j'étais contre le fait que les AC et les SO puissent révoquer les membres. Il devrait y avoir un processus communautaire pour faire cela. J'ai changé de position parce que le changement qui a été fait après mes requêtes, c'est que s'il y a un transfert de pouvoir du conseil d'administration vers les AC et les SO, la responsabilité des processus qui soutiennent ces pouvoirs doit être vraiment améliorée. Ce qu'ils ont décrit ici, c'est que les processus auxquels la communauté participe pour nous assurer que les AC et les SO comprennent bien la réponse de la communauté et les points de vue de la communauté sont importants. Bien sûr, pour que tout cela soit transparent. Sans [raisons], sans explication de la communauté, cela ainsi satisfait mes requêtes vis-à-vis de la responsabilité.

Ce qu'il faut qu'on fasse, maintenant, c'est nous assurer que nous devons soulever le soutien des membres du conseil d'administration lorsqu'ils y sont, pour préserver leur indépendance. Il y a une responsabilité accrue pour préserver cette indépendance. Cela doit être fait au moment de la nomination, cela doit être clair vis-à-vis des AC et des SO. Vous mettez en place un membre, mais vous ne suivez pas votre propre ordre du jour pour apporter votre propre perspective. Les statuts doivent être clairs là-dessus. Ça c'est mon opinion personnelle.

ALAN GREENBERG :

Chris et George, vous partagez ce point de vue ?

CHRIS DISSPAIN :

Oui, c'est le même sujet mais un point différent. Je voulais juste dire que c'est intéressant pour nous de vous parler de nos opinions. Quelles sont vos opinions ? Avez-vous des lignes rouges ? Est-ce que quelque chose est discuté au sein du CCWG – il y a des choses discutées au sein du CCWG avec lesquelles At-Large a des problèmes. Est-ce qu'il y a des résolutions ? Est-ce que vous savez s'il y a des résolutions du CCWG ?

Le CCWG travaille pour vous, il ne travaille pas au sein – tout le monde doit être d'accord, donc on présume que cela va juste passer ainsi, parce que le CCWG qui travaille en consensus, que vous serez d'accord avec leurs décisions. J'aimerais bien avoir votre opinion.

ALAN GREENBERG :

Je voudrais clore le sujet. Holly.

HOLLY RAICHE :

Quand on a regardé hier toutes les lignes directrices de ce qui allait se passer, les étapes ne sont pas encore très claires d'ailleurs, mais d'après ce que j'ai vu hier, je pense que vos inquiétudes ont été traitées.

ALAN GREENBERG :

George, vous voulez parler au sujet du conseil d'administration ?

GEORGE SADOWSKY :

Oui, c'est un peu différent mais cela me surprend que nous ayons besoin de, nous nous rencontrons dans ces forums publics et intercommunautaires, mais je me demande s'il n'y aurait pas une meilleure façon d'organiser la manière dont nous nous rencontrons et

celle dont nous discutons de ces problèmes. Je n'ai pas beaucoup, je ne reçois pas de suivi de la communauté sur cela. Je ne sais pas comment l'ordre du jour est mis à jour.

En tant que membre du conseil d'administration, j'aimerais savoir, pas forcément tout de suite, mais pourrait-on restructurer disons, retrouver une manière de communiquer sur les questions qui serait plus efficace que ce que nous faisons maintenant ? C'est une question ouverte, mais j'espère que la communauté va essayer de donner son avis et essayer de se faire entendre sur le sujet.

ALAN GREENBERG :

Merci, George, c'est une discussion qui continue, et je pense que c'est une discussion que nous devons avoir au sein de notre groupe tout d'abord, et avoir des idées et pouvoir vous les communiquer après.

SEBASTIEN BACHOLLET :

[Inaudible] des interprètes, je vais utiliser cette possibilité et donc parler en français. Merci.

Plusieurs points. Le premier, c'est que ces sujets sont excessivement compliqués. Si on veut demander l'avis de

la communauté, il y a un travail d'explication qui pour l'instant n'a pas été fait. J'ai parlé avec quelques uns des nouveaux qui sont dans la salle, ou à l'extérieur, on a un discours incompréhensible. Par exemple, les acronymes qu'on utilise font que très vite, les nouveaux, et même les anciens, comme je l'ai dit dans une réunion d'ALAC, sont complètement largués. Donc avoir les avis des uns et des autres est excessivement compliqué. Même quand on a fait un travail d'explication à l'intérieur d'At-Large, on a fait des réunions d'explication, même à ce moment-là, les seuls qui s'expriment sont ceux qui sont au fait du sujet. C'est une des difficultés, et je ne crois pas qu'on la résoudra facilement. Il faut quand même qu'on y réfléchisse à l'avenir parce que si on veut rendre des comptes à quelqu'un, c'est à la communauté, mais si on lui rend des comptes dans des formations qui sont incompréhensibles, on n'aura pas de retour de la communauté.

Maintenant, je voulais juste dire brièvement, Steve a posé la question de savoir si les cinq membres représentant At-Large et ALAC dans le CCWG étaient d'accord. Non, et tant mieux. L'objectif n'est pas qu'ils soient d'accord au début. Est-ce qu'on converge? Vraisemblablement. A quel prix? Au fait qu'un certain

nombre d'entre nous renonçons à des positions. Par exemple, je suis, j'étais, mais les choses ont évoluées, j'étais contre le fait d'avoir un membre du conseil d'administration qui puisse être rappelé, tous les trois ans ça suffit peut-être. Puis j'aime pas beaucoup la situation actuelle où on en train de faire, comme on dit en anglais, *kangaroo court*, les tribunaux d'exception, on pourrait s'en passer à l'ICANN. Et je ne vois pas comment on pourra faire si on demande à un membre du conseil que l'on veut enlever de venir s'expliquer devant la foule.

Le deuxième point, qui est pour moi encore plus important et sur lequel je trouve qu'on ne discute pas assez, c'est s'il y avait un jour la décision d'enlever tous les membres du conseil, qu'est-ce qu'on fait ? Comment est-ce que ça va fonctionner ? Pour moi, là, ce sujet-là est encore plus important que le reste parce que la capture elle sera très claire, c'est le personnel qui aura le pouvoir, puisque ce sont les seuls qui sauront ce qui se passe, et même si on a des remplaçants pour quelques mois et qu'on élit d'autres gens, la capture sera dans le personnel. Donc je considère encore aujourd'hui que toutes les solutions d'enlever tout le conseil sont une hérésie. Sinon, si on veut vraiment faire ça, fermons

l'ICANN et allons faire autre, allons à la pêche. Merci beaucoup.

ALAN GREENBERG :

Merci. Le fait que le processus s'améliore, on le sait, c'est une bonne chose. Beaucoup de ces processus prendront plus de temps, il vaut mieux attendre les trois ans, ce serait mieux attendre que les trois ans aient passé. C'est peut-être un complot pratique, qui sait, qui sait.

Je voulais passer... Ça y est j'ai perdu ce que j'avais à dire.

TIJANI BEN JEMAA :

Alan m'oublie toujours, ce n'est pas grave. Il y a une question qui a été posée par Chris sur ce que l'on ressent de cette discussion entre le CCWG et sur ses résolutions. Chris a toujours été avec nous, il sait très bien que l'une des questions les plus importantes auxquelles nous faisons face au CCWG, c'était le veto sur le budget. L'autre, c'était le rappel des membres du conseil d'administration. Je pense que ceux sont les questions les plus importantes. Nous avons toujours été pour, nous n'avons jamais abandonné, moi je n'accepterai pas que, je savais que la charte disait que la décision devait être

prise par consensus et que c'était le devoir du président de trouver un consensus. Nous avons atteint une solution acceptable et j'en suis heureux, je pense que nous devons continuer à penser à l'avenir et il y a beaucoup de choses à faire encore. Il y a du travail à faire et ce n'est pas terminé. En français ainsi qu'en anglais, on dit que le diable est dans les détails, et les détails ne sont pas terminés. La chose la plus importante, du moins pour nous pour At-Large, nous essayons toujours, nous savons que nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, tout le temps, mais nous trouvons toujours un commun accord, et sur certains points quand nous avons des problèmes nous nous exprimons. AFRALO a toujours une déclaration au sein de l'ALAC, mais nous avons des différences avec l'ALAC. Nous sommes différents, c'est notre richesse, et nous devons continuer comme ça.

ALAN GREENBERG :

Merci, Tijani. Si je le peux, je voudrais parler de la question de Chris sous un autre angle. Sur les choses importantes, l'ALAC est assez aligné, d'une façon modérée. Mais à la fin, sur des questions du type le retrait d'un membre du conseil d'administration, le CCWG devra arriver à clore son processus, mais nous ne sommes pas prêts. On ne va pas refuser de ratifier le rapport à cause

de cela. On a dit, par exemple, qu'on allait accepter le modèle mais que nous ne l'aimions pas. Maintenant le CCWG n'est pas d'accord sur la discussion du modèle de désignateur. Cela ne veut pas dire que le monde va changer. Ce n'est pas une ligne rouge, notre acceptation n'est plus sur la table. Il y a d'autres questions dont nous n'avons pas parlé qui sont des lignes rouges pour l'ALAC. Par exemple, si un bon nombre de ces demandes du CCWG proposaient que l'ALAC ait un statut moindre que les SO, je pense, je suis sûr que nous ne voudrions pas ratifier cela. Nous avons une croyance assez forte que tous les AC devraient participer. Ils ne recommandent pas de politiques, mais ils sont très importants, ils sont une partie cruciale de notre communauté. Il y a des valeurs fondamentales aussi. Il y a des mots que nous voulons changer, il y a des nuances auxquelles nous avons fait objection. Il y a des moments où la discrétion du conseil d'administration devrait être retirée, à notre avis. Il y a donc d'autres choses comme celles-là.

On doit s'arrêter à 9 :30 ?

STEVE CROCKER :

Oui, nous avons un autre groupe qui va arriver, mais Fadi veut dire quelque chose avant.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Nous pensions que nous allions vous donner une petite mise à jour sur ATLAS II, recommandations qui sont sorties du sommet de juin 2015, 2014 excusez-moi, ça fait déjà longtemps. Donc nous avons 150 structures qui ont travaillé sur cette proposition pour envoyer cela vers le conseil d'administration. Nous allons vous parler de deux points.

La première chose, C'était la recommandation 27 qui était un rappel au conseil d'administration pour la mise en œuvre du ATRT2. Le conseil d'administration devrait répondre à tous les... Ok, nous avons présenté cela devant le conseil d'administration. Il y a eu deux réunions déjà et nous n'avons toujours pas de suivi là-dessus, donc nous aimerions une mise à jour pour savoir où nous en sommes à ce sujet.

RINALIA ABDUL RAHIM :

Cette recommandation, c'est quelque chose dont je me suis préoccupé, j'ai demandé un statut là-dessus, le personnel a dû traduire les changements des statuts. Ça a été mis à l'ordre du jour pour une approbation et le CCWG a commencé et a pris toutes nos ressources, donc il y aura des changements de statuts pour le CCWG aussi. donc il va falloir encore attendre pour voir s'il y a des

échanges entre les deux. Plusieurs membres du conseil d'administration sont concernés par cet avis formel des AC, excepté pour le GAC et cela appartient à l'ALAC, au RSSAC et au SSAC. Il y a de grandes inquiétudes à ce sujet, mais nous allons continuer à travailler là-dessus.

STEVE CROCKER:

Mon opinion personnelle là-dessus, c'est que lorsque nous recevons des conseils, des avis disons, de l'ALAC ou d'autres organes, d'autres groupes, cela ne devrait nécessaire d'avoir cela mis dans nos statuts. L'essence, ce sont soit de bonnes pratiques, une combinaison de, disons, de courtoisie, d'opération, de gestion intelligente. Cela m'attriste qu'on n'ait pas pu faire de suivi, cela reste sur la liste de mes préoccupations.

Nous avons graduellement amélioré nos processus au niveau interne, nous faisons beaucoup de changements et cela, je peux très bien comprendre votre réaction sur pourquoi ça prend autant de temps. C'est un processus qui continue. Je suis préoccupé et vraiment, je veux faire mes excuses parce que c'est quelque chose qui traîne. Je n'ai aucune objection à mettre cela dans les statuts, mais la question pour moi, c'est que les processus opérationnels internes doivent être mis en place, cela

doit être fait que les statuts soient mis en place ou pas. Nous allons nous arranger pour que ça se passe, nous avons fait des changements internes et j'espère que d'ici Marrakech, vous aurez une opinion différente sur ce sujet.

ALAN GREENBERG :

En tant que membre ATRT, rappelez-vous, nous avons déjà discuté de ça, la recommandation initiale qui avait été discutée, c'est que celles qui étaient identiques ou presque à celles du GAC, nous avons baissé cela un peu. Nous sommes arrivés à ce qui est maintenant en pratique, ou presque, cela avait été accepté. Dans l'ATRT, le langage avait été copié sur le langage des statuts. Maintenant nous en sommes au point où il y a des discussions du CCWG où les gens disent qu'on donne trop de pouvoir aux AC. Introduire cela maintenant, ce n'est peut-être pas le bon moment, ce serait le pire moment. Je regrette que ce n'ait pas été fait.

STEVE CROCKER :

Cela est interne, c'est un problème interne, et vraiment c'est en haut de mes priorités. Nous allons y faire attention et nous partageons le travail du personnel en deux. Ce sont deux choses différentes.

Aussi, nous avons des opérations qui concernent l'administration un peu plus musclées, disons. J'espère qu'avec ces nouveaux processus, nous pourrions travailler plus rapidement.

ALAN GREENBERG :

L'ATRT2 sentait vraiment formellement que les changements devaient être faits.

Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Certaines recommandations demandent l'attention du conseil d'administration, de l'ALAC, si nous passons à la prochaine diapositive, c'est là où nous faisons une mise à jour pour le conseil sur les 49 recommandations sur lesquelles nous avons travaillées, le message était assez clair de notre structure At-Large, l'ALAC doit organiser plus de webinaires de renforcement de compétences At-Large.

Je vais passer le micro à Tijani pour qu'il nous parle de ces renforcements de compétences.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci, Olivier. Alan vient de me dire qu'on a un petit problème parce qu'on n'a plus de temps.

Alors, au cours des derniers mois de 2014 et pendant toute l'année 2015, on a organisé des webinaires mensuels. On s'est concentré davantage sur les fonctions IANA, on a expliqué à nos ALS en quoi consistaient ces fonctions, on s'est concentré sur la transition et également sur la responsabilité. Donc on a organisé énormément de webinaires là-dessus.

Mais nous avons également traité les processus de développement de politiques en dehors de l'At-Large, en particulier à la GNSO.

On a parlé de la question des groupes de travail au sein d'At-Large et des groupes de travail intercommunautaires.

Lors des derniers mois 2015, nous avons expliqué aux ALS comment les faire participer, comment les bénévoles, les volontaires pouvaient participer, les outils à utiliser dans le domaine de la communication, sachant que les webinaires ne sont pas les seuls outils utilisés pour le renforcement de compétences. On prévoit d'utiliser d'autres outils parce que l'organisation, à partir de ces outils, ne requiert pas de capacités financières

supplémentaires, par exemple, dans les régions des petites îles du Pacifique ou dans les Caraïbes, les petits pays d'Afrique. Nous avons proposé un budget pour cette année, j'espère qu'il sera accepté l'année prochaine.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Merci, Tijani. Avec les travaux du CCWG, on s'en souvient bien. Il y a eu également des webinaires sur la sécurité, la stabilité, la résilience.

Je suis un peu préoccupé par le temps, mais je voulais également vous dire qu'il y a au sein des régions leurs propres programmes de renforcement de compétences des régions.

Est-ce que vous pourriez nous dire ce qu'a fait l'APRALO, Siranush Vardanyan ?

SIRANUSH VARDANYAN :

Nous avons parlé, après le sommet ATLAS, de la mise en œuvre et nous avons identifié trois domaines prioritaires : langage, localisation, renforcement de compétences et sensibilisation.

Dans le cadre du renforcement de compétences, nous avons organisé un sondage dont les résultats ont été

importants. En avril 2015, on a commencé des webinaires en coopération avec l'APAC et on a organisé donc des webinaires sur les IDN, la gouvernance de l'Internet, le DNS et l'écosystème du DNS et nous venons d'en organiser un sur le programme des gTLDs. Nous avons d'ores et déjà fixé les prochaines réunions jusqu'en juin 2016, donc c'est un processus en cours qui est très important pour les ALS.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Oui, l'ACRALO a également ce genre de processus, je vois mes collègues dans la salle mais excusez-moi on n'a pas suffisamment de temps, le dire, mentionner que le travail avec cette équipe est en cours.

C'est peut-être un travail que les membres du conseil d'administration ne voient pas toujours. On voit le travail du côté de la politique, mais tout ce travail de la part de la communauté n'est pas souvent connu.

Dernière diapo. Où en sommes-nous ? 43 recommandations ATLAS II. On en a abandonné quelques unes parce qu'elles n'étaient plus pertinentes. 5% ont été finalisés et beaucoup d'entre elles ont à voir avec la responsabilité ICANN. Les points qui sont maintenant

analysés par le CCWG avaient été soulevés par l'ATLAS II, donc nous l'avions fait un an avant.

Ce qui est en suspens, ce sont les points qu'on n'a pas eu le temps de traiter parce qu'on n'a pas eu suffisamment de temps en raison du peu de temps dont nous disposions. Nous travaillons sur 37% de ces propositions.

Dernière chose que je voulais mentionner, je crois que l'on va parler de ces questions, me semble-t-il vendredi avec Steve lors de la session du matin.

ALAN GREENBERG :

Oui, merci à tous et on lève la séance.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]